

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : IR/176422

COMITES DE VILLAGE 2017

LES PRAZ - LES BOIS - LES TINES - LE LAVANCHER

COMPTE RENDU DU 16 OCTOBRE 2017

Présents : P. DEVOUASSOUX / A. TERMOZ / C. DUCROZ / P. SLEMETT / E. CHAYS / JM. COUVERT / J. FATTIER / MN. FLEURY / M. RABBIOSI / F. RAVANEL
L. PLUSQUELLEC / P. VAGNET / JM. BOUTEILLE / FR. BOUQUIN / JM. BONINO / MP. VALLET /

Excusés : E. FOURNIER / JC. BURNET / E. BAVUZ / Y. PLAUD /



P. DEVOUASSOUX ouvre la séance en excusant Monsieur le Maire indisponible ce jour. Il transmet un message d'amitié de la part de JC. BURNET et remercie tous les riverains, élus et services présents.

IL commence la présentation et propose à l'assemblée de répondre aux questions au fur et à mesure selon les thèmes abordés.

FINANCES : Aucune remarque

LOGEMENTS : Aucune remarque

URBANISME – REVISION DU PLU :

JM. COUVERT rappelle l'état d'avancement sur le dossier de la révision du PLU.

Questions posées :

1. Suite à la Loi ALUR, quand est-il des places de stationnement ?
2. Que va devenir la Villa Cullmann ?
3. Construction du Chalet TABERLET – Route des Glières. Comment la Commune accepte ce style d'architecture ?

Réponses données :

1. JM. COUVERT explique que dans le cadre de la révision du PLU, il est étudié la réduction des m² pour le nombre de garage par tranche de 50 m². Pour le Centre ville, en cas d'impossibilité, il est proposé des contrats d'amodiation sur le Parking du Grépon.
2. JM. COUVERT explique qu'il y a eu plusieurs permis déposés par des promoteurs et que la Mairie a pu s'opposer au permis 4 fois. A ce jour plus d'argument possible, cette habitation n'est pas en zone protégée par le PLU et dans une zone constructible.

Il y a 3 recours de particulier qui sont en cours.

Il explique également que la Mairie pourrait préempter mais il faudrait avoir un projet à proposer, mais une opération dans ce secteur est très onéreuse pour la Mairie.

La Commune espère le rachat de la maison sans destruction.

3. JM. COUVERT explique que l'architecture évolue et que la modernité ne peut pas être refusée. Ce sont les nouvelles normes.

MOBILITE – TRANSPORTS :

Questions posées :

1. Problème d'horaires Train / Bus, impossible d'avoir la complémentarité pour les correspondances.
2. Obligation de stationnement au parking du Grépon.
3. Problème Bus au Lavancher : transports scolaires - 1 grand bus pour 1 à 2 enfants ?
4. Pourquoi le « Mulet » ne circule plus Rue Vallot ?
5. Sécurisation de l'arrêt bus du Lavancher. Obligation de traverser la route, pas de passage piéton, pas d'éclairage. Secteur dangereux.
6. Nouvel aménagement du Carrefour Vallot, manque de lisibilité.
7. Le panneau indicateur « Village des Bois » n'est plus en place.

Réponses données :

1. Il est possible de revoir les horaires de bus, par contre plus difficile de changer les horaires des trains qui dépendent de la SNCF et donc avec beaucoup plus de contraintes. A étudier avec le délégataire.
2. Il est difficile d'obliger le stationnement, lorsque les places sont restreintes, notamment en hiver avec l'exposition aux couloirs d'avalanches. Un projet est en cours d'étude pour la création d'un nouveau parking avec un niveau supérieur au Grépon qui doublerait la capacité d'accueil en place de stationnement. Attention malgré tout pendant les gros événements, le stationnement reste très difficile. Pour information on peut estimer à plus de 9 millions de passages par an dans la vallée.
3. A. TERMOZ explique qu'il n'y a pas beaucoup de petites navettes chez notre transporteur et surtout que les véhicules utilisés pour le transport scolaire assurent ensuite les circuits des lignes urbaines. Cela évite pour le même chauffeur d'avoir à retourner au dépôt changer de véhicule et permet de gagner en efficacité.
4. Cette demande sera faite lors d'une prochaine Commission Mobilité. Il est souligné que le fait d'étendre les circuits peut avoir un impact négatif car cela rallonge le temps de trajet et diminue la fréquence de passage.
5. Une réflexion est en cours. Problématique du secteur qui se trouve sur une Route Départementale et hors agglomération, ce qui est hors théoriquement compétence de la commune. Impossible de faire un passage piéton hors agglomération. La Commune est consciente du problème et mène un diagnostic de sécurité du secteur. Les services du Conseil Départemental seront ensuite contactés pour étudier les solutions qui pourraient être mises en œuvre conjointement.
6. Ce carrefour répond aux spécifications du Code de la Route. Il s'agit d'une zone de partage, la mise en place d'une signalétique verticale et horizontale est prévue pour une meilleure information (panneau - pictogrammes au sol).
7. L'information est prise, il sera demandé au service concerné de remettre en place ce panneau.

GRANDS PROJETS :

Téléphérique de la FLEGÈRE :

Une information est donnée sur l'avancement du projet pour le remplacement du téléphérique de la Flégère :

- Remplacement du téléphérique par un télécabine
- La gare de départ serait décalée pour augmenter la capacité du parking actuel

Questions posées :

1. Est-ce que le parking sera payant ?
2. Est-ce que le téléphérique fonctionnera cet été ?

Réponses données :

1. Ce parking est privé, c'est la Compagnie du Mont-Blanc qui prendra la décision
2. L'implantation de la nouvelle télécabine doit se faire en parallèle de la ligne existante, ce qui permettra l'exploitation du téléphérique pendant les travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Les O.M. du Centre Ville : Qu'elles sont les horaires de ramassage dans la zone piétonne.

Réponse donnée : Suite à une nouvelle organisation de la Régie Propreté, l'arrêt de collecte en centre ville est programmé à court terme. Les points molocks autour du Centre ville ont été renforcés et il a sera demandé aux commerçants et riverains d'amener leurs déchets aux molocks ou à la déchetterie.

Champ du Savoy : Demande la possibilité de créer des « zones de pique-nique »

Réponse donnée : Cette zone est partagée par de nombreuses activités (atterrissage des parapentes, Télési, tapis roulant débutant), de plus cet espace n'est pas totalement public.

Augmentation de la Taxe d'Habitation : Pourquoi une augmentation ?

Réponse donnée : La Taxe d'Habitation n'a pas été augmentée depuis plusieurs années. Au regard de des stations voisines, Chamonix reste dans la moyenne.

Internet : Problème de connexion et débit très faible. A qui s'adresser.

Réponse donnée : La Commune a aucun lien avec les opérateurs privés. Les demandes doivent être faites en directe auprès des opérateurs concernés.

Abattage d'arbre secteur des Bois : Beaucoup de questionnement sur cette coupe dans le secteur ?

Réponse donnée : Suite à un diagnostic de l'ONF pour les besoins de l'exploitation forestière et l'invasion du bostryche, il était important de réaliser cette coupe. Le volume évalué par l'ONF était de 800 m³, la Commune après visite sur le site n'a retenu que 150 m³.

Il est 21H, clôture de la séance.

Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

